

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **43 (1907)**

Heft 35-36

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

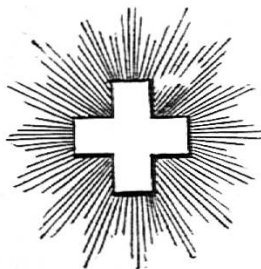
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLIII^{me} ANNÉE

N^{os} 35-36



LAUSANNE

31 août-7 septemb. 1907

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Cours de vacances.* — *Echo du congrès de Genève.* — *Un enseignement nécessaire.* — *L'art à l'école.* — *Lettre de Belgique.* — *Le tact.* — *Chronique scolaire : Suisse romande, Jura bernois.* — *Exposé de la situation financière du corps enseignant primaire bernois.* — *Bibliographie.* — *Pensées.* — PARTIE PRATIQUE : *Réponses à nos « questions utiles ».* — *Le rang à l'école.* — *Compte d'un vigneron en 1906.*

COURS DE VACANCES POUR INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES PRIMAIRES

Nos lecteurs savent quelle est l'attitude prise par le Bureau de la *Société pédagogique de la Suisse romande* dans la question des cours de vacances ; nous aurions désiré faire alterner les cours de vacances entre la Suisse allemande et la Suisse française, de façon à ce qu'il n'y ait pas deux cours simultanément dans une année et, comme c'est le cas en 1907, aucun l'année suivante.

C'était aussi, entre autres, l'avis de M. Ernest Briod, au Congrès de Genève. A ce propos, la *Schweizerische Lehrerzeitung* se demande si les déclarations faites par M. Briod doivent être considérées « comme une menace ou comme une amabilité ». Contrairement à ce qu'affirme notre confrère de la Suisse allemande, nous devons faire remarquer ce qui suit :

Les participants des cours de vacances pour instituteurs et institutrices primaires ne sont pas des professeurs de langues. L'admission aux cours de vacances des universités est soumise à certaines règles. On exige des vacanciers universitaires des preuves de nature à montrer que l'on a réellement affaire à des professeurs de langues. Ce n'est pas le cas pour les cours tels que nous les avons demandés et organisés.

D'autre part, ce n'est pas non plus parce que la Suisse est trop petite et qu'il n'y aurait pas assez de participants en Suisse allemande et en Suisse romande, que ces cours devraient avoir lieu tous les deux ans,

mais bien à cause de la dépense qu'ils nécessitent. Cette dépense, qui est de 3 000 à 4 000 francs pour un cours, est supportée entièrement par les cantons. Si elle revient tous les trois ans dans le même canton romand, elle constitue une charge déjà lourde. Il est même possible qu'il en est de même dans la Suisse allemande, puisque le canton de Berne n'a pas organisé de cours pour 1907.

ÉCHO DU CONGRÈS DE GENÈVE

La photographie des congressistes, prise à l'Ariana, est en vente chez le photographe M. Delfino, rue de Berne, au prix de 3 francs sur papier ordinaire et au prix de 3 fr. 50 sur papier mat ; elle mesure 40 sur 50 cm. On nous écrit de Genève que les figures sont très reconnaissables et que le groupe est bon.

UN ENSEIGNEMENT NÉCESSAIRE

Tout récemment, au Congrès de Genève, l'excellent directeur de ce journal, parlant comme directeur d'Ecole normale, se faisait unanimement applaudir en s'élevant contre le surmenage imposé aux futurs instituteurs et institutrices de nos écoles publiques.

Il avait grandement raison et nous avons applaudi comme tout le monde.

Mais cela n'empêche pas qu'aujourd'hui nous venions demander ici, non pas précisément l'introduction d'un nouvel enseignement dans les écoles normales, mais pour les élèves une connaissance plus complète de l'organe dont ils sont dans la nécessité de faire usage constamment, de leur plus précieux outil, de leur instrument professionnel par excellence, de leur voix, pour tout dire en un mot. M. Guex, nous le savons, ne nous en voudra pas.

Combien d'instituteurs et d'institutrices ont souffert et souffrent encore de ce qu'on a appelé « la maladie des régents », de cet affreux mal qui vous brûle et vous étreint la gorge, vous étouffe, vous rend chaque effort de la voix pénible et douloureux, vous congestionne le cerveau. Combien sont astreints à des soins continuels, aux gargarismes, aux pastilles de chlorate de potasse, etc.! Combien ont vu leur mal s'aggraver au point de menacer leur existence! Combien, faute de pouvoir triompher de la terrible maladie ont dû renoncer à la profession qu'ils aimaient!

Tout cela, parce qu'on ne les avait pas mis en garde contre le surmenage du larynx et qu'on ne leur avait pas appris à ménager le précieux instrument et à le soigner convenablement.

L'occasion d'entretenir nos lecteurs de cette question nous est offerte par un rapport du Dr Dieulafoy, adopté le 16 juillet par

l'Académie de médecine et analysant un certain nombre de travaux sur « le malmenage des voix professionnelles et les moyens d'y remédier. »

« Pour bon nombre de professions, chanteurs, orateurs, professeurs, instituteurs, etc., la voix est un instrument nécessaire, même indispensable, dit l'auteur du Rapport que nous citons.

Il faut donc, par une culture appropriée, faire rendre à la voix tout ce qu'elle peut donner.

Par contre, il faut éviter les procédés défectueux qui aboutissent au malmenage de la voix, avec toutes ses conséquences.

Que la voix soit chantée ou parlée, qu'il s'agisse du chanteur, de l'acteur, du professeur, de l'instituteur, c'est par une bonne éducation physiologique qu'on arrive à placer la voix dans les meilleures conditions. Ce n'est pas uniquement en criant plus fort, qu'un acteur se fera mieux entendre dans une salle de théâtre ; chacun sait qu'une voix douce et peu éclatante arrive souvent à produire des effets remarquables. Ce n'est pas uniquement parce qu'il cherche à « grossir » et à « enfler » sa voix qu'on pourra dire d'un professeur ou d'un instituteur que ses élèves ne perdent pas un mot de la leçon qu'il fait dans une salle ou dans un amphithéâtre.

Certes, l'émission du son doit être suffisante, la prononciation ne doit pas être défectueuse, cela va de soi. Mais, condition essentielle, qu'il s'agisse de voix chantée ou de voix parlée, il faut savoir ménager sa voix afin de pouvoir soutenir sans défaillance la parole ou le chant pendant longtemps si c'est nécessaire ; il faut savoir lancer sa voix et éviter que l'émission se fasse en dedans quand elle doit se faire au dehors ; il faut savoir *poser* sa voix ; il faut savoir la diriger vers le but qu'elle doit atteindre ; la voix doit aller toucher l'auditeur, et au besoin, le réveiller d'un moment d'inattention. Eh ! bien, abstraction faite des dons naturels, qui chez quelques individus réalisent les conditions que je viens d'énumérer, l'expérience prouve que, dans le plus grand nombre des cas, il serait nécessaire d'avoir recours à une éducation vocale faite par un homme compétent, qui serait apte, également, à surveiller le larynx des personnes dont on fait l'éducation de la voix. Beaucoup de carrières dans lesquelles la voix constitue l'instrument de travail, se trouvent stérilisées par la défectuosité vocale que M. Castex, l'auteur d'un des travaux, a si bien nommée le *malmenage* de la voix, c'est-à-dire l'entraînement anti-physiologique de la voix.

Pendant l'apprentissage de ces carrières, la voix devrait recevoir une culture physiologique appropriée, qui lui assurerait la puissance et la résistance vocales. Le malmenage est dû en grande

partie à l'absence de cette culture physiologique sans surveillance de l'organe de la phonation.

Il serait donc utile que, dans les écoles où l'on prépare à certaines carrières (Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices, Ecoles de Droit, Conservatoires, etc.) la culture physiologique de la voix et la surveillance de l'organe fussent méthodiquement organisées et confiées à des personnes compétentes. A l'Ecole de Droit, cette culture professionnelle de la voix n'existe pas chez bon nombre de sujets, le malmenage fait sentir ses effets dès le début de la carrière. Dans les Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices, le Dr Bonnier a trouvé que soixante pour cent des voix ne sont pas posées, c'est-à-dire que les sujets entrent dans la carrière de l'enseignement public sans garanties suffisantes de validité professionnelle.

Dans les Conservatoires, la culture physiologique de la voix et l'éducation artistique sont confiées indistinctement à des maîtres d'art dont on se plaît à reconnaître le talent et la supériorité, mais qui n'ont peut-être pas qualité pour faire l'éducation physiologique de la voix des élèves et pour contrôler l'état de l'organe vocal. Il est certain que quelques belles et bonnes voix se perdent chaque année dès le Conservatoire. »

Le rapport de M. Dieulafoy, publié par la *Revue scientifique*, est comme nous l'avons dit, le compte-rendu d'un certain nombre de travaux présentés sur cette question importante. Il se termine par des vœux présentés par les auteurs de ces travaux, qui ont été adoptés par la Société française de laryngologie. L'Académie de médecine a, sur la proposition de son rapporteur, adopté aussi ces vœux.

Les voici : 1° Nul ne devrait être admis à enseigner le chant et même la déclamation sans avoir passé un examen probatoire sur les connaissances reconnues indispensables à cette catégorie de maîtres ;

2° Les Conservatoires devraient toujours posséder un ou plusieurs laryngologistes, auxquels incomberait le soin d'examiner périodiquement les élèves au début, au cours et à la fin de leurs études.

Quel que soit le professeur, dirons-nous en terminant, il est absolument nécessaire que les futurs membres du corps enseignant reçoivent des conseils pratiques sur l'emploi et l'usage de leur voix à l'école et même hors de l'école, dans les sociétés de chant, par exemple, et sur les soins hygiéniques à donner à leur gorge.

Il semble bien cependant qu'une ou deux conférences chaque année, par un médecin spécialiste, avec examen médical et consul-

tations si c'est nécessaire ne seraient pas de trop. Le professeur de chant, de déclamation et celui de pédagogie pourraient donner aussi de précieux conseils, sans que le programme d'études en soit chargé pour tout cela, n'est-il pas vrai ?

H. B.

L'ART A L'ÉCOLE

Il y a vingt-cinq ans que M. F. Ravaisson publiait dans le *Dictionnaire de Pédagogie* les lignes suivantes : « On se plaint que les heures de loisir soient trop souvent remplies par des distractions et des joies d'un ordre tout matériel, où les mœurs se corrompent et l'esprit s'avilit. En serait-il de même si les classes populaires étaient mises en état de goûter les satisfactions d'ordre supérieur que procurent les belles choses, si elles étaient instruites, fût-ce même dans une faible mesure, à se plaire dans cette sorte de divine et salutaire ivresse que procurent, par l'ouïe ou par la vue, les proportions et les harmonies ? » La question de l'art à l'école n'a aujourd'hui encore rien perdu de son actualité. Au moment où l'évolution religieuse fait craquer de toutes parts les anciennes institutions, dissèque les dogmes et désagrège les croyances, il importe que l'école prépare à une autre mentalité religieuse, en accordant une large place aux aspirations supérieures : amour du vrai, amour du bien, amour du beau. On sait que dans leur congrès de 1903, à Zurich, nos collègues de la Suisse allemande avaient mis à l'étude cette question de l'art à l'école. Elle a fait l'objet de trois rapports remarquables de MM. Herzog, directeur d'école normale à Wettingen, Henri Moser, instituteur à Zurich, et Hans Bachmann, le maître peintre de Zurich.

L'éducation esthétique doit marcher de pair avec le développement intellectuel et moral ; il faut procurer à la jeunesse des jouissances artistiques dans le domaine de la poésie, de la musique et des beaux-arts, dans la contemplation de la nature. On peut parvenir au but par la construction des maisons d'école, par la décoration des salles, par l'illustration des livres d'école, par l'édition à bon marché des chefs-d'œuvre de la littérature, par la publication des trésors de la littérature populaire et enfantine. Voilà quelques-unes des idées développées par les trois orateurs et la conclusion pratique fut la distribution gratuite à tous les élèves de langue allemande du *Guillaume Tell*, de Schiller, publié sous les auspices de la Confédération en une édition soigneusement imprimée à l'occasion du centenaire de la mort du poète.

Cette idée de l'art dans l'école tient à cœur à nos collègues de langue allemande et dans leur réunion de Schaffhouse, en juillet dernier, nous en avons trouvé une nouvelle expression dans l'exposition des monos. Le mono est la réduction, sur un petit format, de l'œuvre

d'un peintre, avec suppression de tout texte, de sorte que le dessin et la couleur remplissent le papier jusqu'aux bords. L'idée du mono est due à un homme ingénieux et à un homme de goût, M. K.-W. Bühler, le fondateur du meilleur périodique illustré de la Suisse allemande, *Die Schweiz. Mono* est une abréviation de *monographie*, et il semble que les premiers monos n'aient été qu'une collection de paysages, supérieurement exécutés, destinés à battre en brèche la monotone carte postale illustrée. Par un groupement intelligent de ces petits dessins artistiques, on arrivait et on arrive encore aujourd'hui à constituer la monographie complète d'une contrée. Il existe des séries Suisse, Chamonix, Munich, Nuremberg, Bayreuth, Forêt-Noire, etc. Le mono est d'un format un peu plus grand que la carte postale (11 1/2 sur 16 1/2 cm); le côté illustré ne porte, comme nous l'avons dit, sur le côté réservé au dessin, aucune inscription pouvant nuire à son caractère artistique. Le verso est rempli par une notice explicative en trois langues, de sorte que, comme souvenir, le mono ne peut être envoyé que sous enveloppe, arrivant ainsi dans toute sa fraîcheur au destinataire qui le fait entrer dans son album. Le prix d'un mono de ce genre est de 25 centimes et la série complète comprend plus de 1 500 numéros différents.

L'idée d'appliquer le mono à la réclame industrielle, agricole ou commerciale dut suivre immédiatement et bientôt les artistes s'ingénierent à mettre à la disposition des éditeurs des idées originales et des dessins suggestifs.

C'est ainsi qu'un M. Hummel (en français Bourdon), met à la disposition des écoliers suisses un tableau de l'emploi du temps qui n'est point banal. D'un côté du mono on trouve l'horaire avec la raison sociale de la maison; de l'autre on voit un gros bourdon sorti absolument blanchi d'un gros encrier tout noir reposant sur le bord du pupitre. Le fond vert du petit tableau relève admirablement le bourdon idéal, imprudent, qui appuie ses deux mains jaunes sur le bord du vase pour en sortir péniblement une jambe déjà toute blanche, tandis que l'autre plonge encore dans le noir liquide. Voilà un dessin qui plaît aux petits et qui intéressera aussi les plus grands.

Un autre industriel a choisi une série historique; il l'introduit par un Melchtal au labour qui a lâché les cornes de la charrue pour saisir sa houssine d'une main et retenir de l'autre par leur longe les beaux bœufs qu'un recors de ce temps-là, armé d'une énorme hallebarde, est en train de détacher à la grande stupéfaction et colère du paysan.

Nous pourrions augmenter ces exemples. Ceux que cette question intéresse n'ont qu'à s'adresser à la Société internationale des monos, à Winterthour, qui met en vente, au prix de 5 fr. (écoles 3 fr.), 40

gravures « d'élite », comme elle les appelle, dans le but d'orienter le corps enseignant et le public. Les monos peuvent se conserver dans un carton, être collés par une bande dans un album ou être suspendus dans un cadre spécial permettant de changer le sujet facilement.

Les monos-réclame sont distribués gratuitement par les négociants, les industriels, les détaillants. Il est donc facile à un enfant de commencer une collection de monos qui lui donneront les premières notions du beau. Je connais une petite fille qui a déjà une jolie collection provenant d'une part des négociants auxquels elle s'est adressée et, d'autre part, des envois de ses amies et connaissances en voyage.

Les artistes qui ont peint les monos s'appellent Hohlwein, Schaupp, Hoffmann, Pfendsack, Moos, Mangold, Hardmeyer, Kammüller, Max, Fahringer, Glatz, Cardinaux, Baumgartner, Sieck, Tilke, etc. Ils représentent des paysages, des animaux, des plantes, des scènes historiques, des scènes d'intérieur, des tableaux ethnographiques.

L'enfant en faisant les commissions de sa maman pourra recueillir des monos, comme il collectionne des cartes postales illustrées ou des timbres-poste. Le profit artistique est du côté des monos qu'il pourra calquer, reproduire librement d'après le modèle ou imiter. La Société internationale des monos à Winterthour a ouvert dans les écoles un concours comprenant trois sections : décalques, reproductions libres, dessins inédits offrant des idées nouvelles pouvant être mises à la disposition des artistes. Les dessins obtenus dans ce concours étaient également exposés à Schaffhouse. Nous avons été surpris par les excellents résultats obtenus. Il nous reste dans la mémoire le dessin d'une jeune fille devant servir de réclame à son papa qui est tailleur ; deux fers à repasser, un de chaque côté, le mètre-ruban tendu d'une poignée à l'autre et, se balançant sur la corde, de petits bonshommes aux costumes divers montrant ainsi la variété des confections de la maison. Et puisque nous sommes sur ce chapitre, disons aussi que nous avons vu les originaux de toute une histoire du costume en Allemagne.

Quelques industriels vont plus loin. Ils mettent à la disposition du corps enseignant, contre les frais de port (50 cts.) des tableaux de 50 sur 40 cm., reproduisant les œuvres mêmes des artistes en grandeur originale. Au moyen d'un cadre spécial, on peut changer facilement ces images. Les demandes doivent être adressées à la Société des monos à Winterthour. Nous avons dans notre bureau le Melchtal dont nous avons parlé, faisant pendant à une cigogne qui se dessine admirablement sur un fond doré par le soleil couchant. C'est vraiment magnifique.

Nous ne citons pas les noms des industriels, au vu d'un vœu du Grand Conseil vaudois qui a invité le Conseil d'Etat à donner des ordres pour que les réclames industrielles, dites éducatives, ne soient à aucun prix admises dans les écoles.

Si nous signalons l'initiative heureuse de M. Bühler de faire passer sans bourse délier l'art à l'école, il est évident que cela ne suffit pas. Nos ouvrages scolaires, en particulier, devraient être mieux illustrés. On ne peut plus en rester à la zincographie et à la gravure sur bois; le mono est une preuve que la couleur pourrait entrer largement dans nos manuels. Il en est de même de la gravure sur cuivre, sur acier, de la photogravure, etc. Nos musées de peinture devraient être mis plus largement à contribution. Si nos ouvrages classiques renfermaient quelque bonne et belle reproduction d'un tableau de Gleyre, d'Anker, de Léopold Robert, de Diday, ne pensez-vous pas que le jeune homme ne chercherait pas à voir les originaux dans nos musées de Lausanne, de Berne, de Neuchâtel ou de Genève? Et cette initiation aux aspirations supérieures ne vaudrait-elle pas l'habituelle course d'un café à un autre qui constitue pour beaucoup la visite au chef-lieu ou à la ville voisine?

H. GOBAT.

LETTRE DE BELGIQUE

Une brochure importante. L'enseignement libre.

Il vient de paraître, à Bruxelles, une brochure de soixante et dix pages. Sa lecture m'a plongé dans une stupéfaction dont j'ai grand-peine à me remettre. C'est un rapport sur la situation de l'enseignement primaire en Belgique, œuvre de M. H. Speyer, avocat, qu'il a présenté récemment à la Ligue de l'enseignement.

Cette ligue groupe les forces qui luttent contre les empiètements du cléricisme sur le terrain scolaire et qui poursuivent la laïcisation de l'école primaire, cherchant à assurer la diffusion de l'enseignement populaire, par la création d'écoles largement ouvertes aux enfants de toutes les confessions et ayant pour unique objet de donner l'éducation par l'enseignement scientifique sans blesser aucune conviction politique, religieuse ou philosophique.

Dans le rapport plus haut nommé, M. H. Speyer, étudiant la situation actuelle de l'école primaire belge, nous fait assister à la lutte âpre et inégale entre l'esprit de liberté, de libre-examen et l'esprit autoritaire et scolastique.

Permettez-moi de vous convier par ma lettre à suivre de loin la bataille qui gronde, en résumant, pour l'*Educateur*, les pages si tristement instructives que publie la Ligue de l'enseignement.

Je vous présente ici l'adversaire puissant et irréductible de l'école officielle en Belgique : l'enseignement libre, essentiellement

confessionnel et réactionnaire, ennemi par devoir et par définition de la libre recherche et de la méthode historique et scientifique qui, depuis Bacon, Descartes, et avec les grands philosophes et pédagogues qui ont emboité le pas derrière ces éclaireurs, a dessillé les yeux des chercheurs, et donné plus d'une liberté glorieuse au monde moderne et affranchi les consciences.

Partout, en Belgique, les écoles libres sont soutenues et dirigées soit par le clergé séculier, soit par des congrégations religieuses, soit par des particuliers ou des organismes influencés fortement par le clergé. Sur 6726 personnes qui composent les autorités directrices de ces écoles, 4633 sont des religieux soumis aux vœux d'obéissance à Rome.

Ces écoles libres sont cependant patronnées et subsidiées par l'Etat qui les « adopte », mais l'autonomie communale en matière scolaire est gravement compromise par des articles de loi établissant que les conseils communaux et leurs échevins (municipalités) n'ont pas le droit de s'immiscer dans la discipline intérieure de leurs écoles, ni d'intervenir en rien dans le recrutement du personnel enseignant.

La Belgique compte un très grand nombre d'écoles normales, plus d'une cinquantaine. Dans ce nombre, trente-neuf établissements forment les futurs instituteurs et institutrices diplômées de l'enseignement libre. Des onze écoles normales de garçons agréées, six sont sous la dépendance directe de l'épiscopat et cinq sont desservies par les Frères de la Doctrine chrétienne, les Frères Maristes et les Frères de la Charité.

Des instituteurs peuvent faire leurs études dans vingt-huit établissements normaux dirigés, eux aussi, soit par l'épiscopat, soit par de nombreux ordres religieux.

Quelques petits faits permettent de se rendre compte de l'esprit qui règne dans ces séminaires pédagogiques. Le *Manuel d'histoire générale à l'usage des écoles normales*, du chanoine Cantært, parlant de la lutte soutenue par les Pays-Bas contre la tyrannique domination espagnole, parle en ces termes de l'Inquisition :

L'Inquisition, c'est-à-dire la recherche des hérétiques et des autres perturbateurs, n'était pas neuve dans l'Eglise. Le pape Innocent III l'établit au XIII^{me} siècle contre les Albigeois. L'Eglise est une société parfaite, et elle a le droit de rechercher parmi ses membres les délits extérieurs en matière de foi et de religion ; elle peut aussi juger et infliger des peines matérielles, comme l'amende, la prison, aussi bien que des peines spirituelles.

L'Etat peut juger et punir le désordre que l'hérésie occasionne.

Le même auteur — et c'est bien naturel — condamne l'*Emile*, de Rousseau, attaque Descartes, avertit que les *Souvenirs*, *Impressions*, *Pensées*, *Jocelyn*, de Lamartine, sont à l'index, et

qu'on ne doit pas lire notre *Notre-Dame de Paris* et *Les Misérables*. Augustin Thierry, Guizot, Thiers, Michelet et Taine sont suspects. De telles appréciations font pressentir, sans peine aucune, quelle doit être l'envergure des aiglons qui sortent de l'aire où les descendants des inquisiteurs dépècent les conquêtes de l'esprit moderne.

L'organisation de ces écoles normales n'est du reste pas meilleure que les tendances révélées par la lecture des ouvrages imposés aux futurs pédagogues belges.

Très souvent, dit M. Speyer, l'enseignement est confié à des jeunes prêtres, récemment ordonnés, qui font un stage parfois très court dans les écoles normales avant de trouver emploi dans l'Eglise. De cette façon, le personnel enseignant subit de fréquentes mutations, et il n'est guère possible qu'il possède la solide préparation pédagogique exigible de ceux qui ont à former des éducateurs éclairés et zélés.

On signale encore le fait, que dans plusieurs écoles normales, le nombre des élèves faisant partie d'une classe dépasse certainement la moyenne et empêche la mise en œuvre des méthodes nouvelles qui stimulent l'activité individuelle des élèves-maitres. C'est ainsi que dans une classe à Wavre-Notre-Dame, on compte cinquante-sept élèves, et qu'à Eecloo, dans une école normale d'institutrices, une division en compte soixante-six.

Malgré l'indulgence qu'on reproche partout aux jurys chargés d'apprécier les capacités générales et les aptitudes pédagogiques des aspirants, il est stupéfiant de constater qu'au 31 décembre 1902, le tiers du personnel enseignant des écoles libres n'était pas breveté.

Dans certaines parties du pays, dans les Flandres surtout, les étrangers sont en très forte proportion, surtout depuis l'invasion des congrégations françaises qui ont fui les rigueurs de la loi de leur patrie. On se demande avec raison comment des hommes et des femmes qui ont refusé de se soumettre aux lois de leur propre pays peuvent enseigner à la jeunesse belge l'amour du sol natal et le respect des autorités constituées.

Et on se demande avec plus de raison encore comment il est possible que des esprits formés par les méthodes de la scolastique et de l'autorité puissent donner à la jeunesse scolaire un enseignement qui ouvre l'intelligence et qui apprenne à observer, à raisonner.

En fait, les méthodes employées par les instituteurs et les institutrices sortis des établissements libres et enseignant dans les écoles libres sont d'une défectuosité que les faits éclairent d'une

lueur froide et triste. On s'efforce de réduire en formules confiées à la mémoire toutes les notions qu'on veut faire pénétrer dans le cerveau des enfants, qui écoutent et répètent les phrases du maître, les lisent et s'appliquent à les retenir mot à mot. La méthode catéchétique qui domine tout l'enseignement religieux de l'Eglise romaine domine aussi presque partout l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de l'arithmétique et de la grammaire.

Quoi d'étonnant à ce que le développement moyen des élèves sortant des écoles libres soit inférieur à celui des enfants élevés par des méthodes plus rationnelles et à ce que des plaintes se fassent entendre de toutes les parties du pays contre l'enseignement libre ?

On nous apprend, par exemple, que dans une commune du Limbourg, on enseigne aux filles « la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, beaucoup de catéchisme. Le calcul est tout à fait négligé : des enfants de dix ans n'en possèdent pas la moindre notion ».

Celui qui rapporte ce fait ajoute : « J'ai interrogé une jeune fille de dix ans ; elle ne sait pas encore écrire un nombre de trois chiffres ni faire la plus simple opération ».

Dans une autre commune de la même province, et dans une école de garçons : « Après trois ans de fréquentation, pas un seul enfant ne sait lire ni écrire. Après six ans, pas un seul ne sait faire une division ».

Même dans la capitale, la situation n'est guère meilleure.

On peut dire avec certitude, déclare un homme dont la haute compétence ne saurait être contestée, que les élèves des écoles libres sont en retard de trois ans sur les élèves des écoles communales. L'insuffisance de l'enseignement se manifeste surtout dans les branches suivantes : ignorance absolue en histoire, en géographie et en sciences naturelles ; faiblesse extrême en orthographe et en calcul mental. La lecture et l'écriture sont relativement soignées, mais les résultats obtenus trahissent l'emploi de méthodes purement mécaniques.

C'est ainsi que sur vingt-quatre garçons d'intelligence normale et de fréquentation régulière, qui se sont présentés dans une école communale de Bruxelles, après avoir fréquenté l'enseignement libre, il n'en est pas un seul qui a pu être classé dans la division destinée aux enfants de son âge.

Le même fait s'est produit pour cinquante filles, dont pas une seule n'a pu être placée dans la classe où normalement elle eût dû prendre rang.

Permettez-moi de revenir, dans une prochaine lettre, sur le sujet traité dans la brochure de M. Speyer. Il en vaut la peine. Une étude comme celle qu'il nous présente nous donne, en effet,

une vue très nette des difficultés énormes et incessantes contre lesquelles tous ceux qui ont souci du progrès intellectuel et moral du peuple belge ont à batailler.

L.-S. PIMOUX.

Le tact.

Le tact est l'ensemble des obligations de la vie que nous devons avoir vis-à-vis de ceux qui nous entourent. Etre agréable, utile, complaisant, modeste, prudent, franc, voilà les qualités que résume ce mot. Ne perdons jamais l'occasion de faire plaisir autour de soi, d'être joyeux avec notre prochain. « Ce que tu désires, a dit Shakespeare, tu l'auras plus facilement avec un sourire qu'avec la pointe de ton épée. » Soyons toujours poli, car la politesse ne coûte rien et achète tout. Sachons dire non, en temps opportun, ce qui certes, n'est pas toujours facile. Que de personnes, de pays même, ont été ruinés pour ne pas avoir su dire ce petit mot, duquel peut dépendre toute une carrière et même toute une vie ! Soyons fermes et conservons toujours notre sang-froid. Si quelque personne s'approche de nous et se déclare notre ami, n'acceptons pas ce titre à la légère. Observons-la discrètement et si elle répond à nos vœux, donnons-lui la main et sachons lui rendre son amitié. La même prudence est à observer vis-à-vis d'un ennemi, mais ayons horreur de nous en faire, car c'est la pire des acquisitions. Que la franchise soit notre devise en toute chose ; toutefois il faut savoir faire quelques réserves, car la vérité est souvent blessante. En tête à tête avec quelqu'un, ne faisons jamais ressortir notre supériorité, car il n'est plaie plus cuisante pour une personne que l'infériorité. Sachons à temps mettre un frein à notre langue et observons-la toujours ; la bouche du sage est dans le cœur. Evitons d'attirer l'œil de la convoitise par une mise excentrique ou trop recherchée ; la simplicité et la propreté sont les plus beaux manteaux.

Le tact n'est donc pas un vain mot ; il joue un rôle important dans la vie et surtout dans celle de l'instituteur. Il élève la dignité de l'homme et le rend supérieur. Le tact évite les déceptions et épargne les difficultés !

A. DUMUID.

CHRONIQUE SCOLAIRE

★ SUISSE ROMANDE. — **XXIX^e Cours normal de gymnastique** du 16 septembre au 5 octobre 1907 à Montreux. Programme : 1. Etude théorique et pratique du manuel fédéral ; 2. Leçons modèles pour le degré préparatoire (élève de 8 à 10 ans) ; 3. Gymnastique suédoise (théorie et pratique des principaux mouvements ; 4. Exercices aux échelles, anneaux, cheval, mouton, massues ; 5. Rôle de la respiration et de la circulation du sang dans l'effort ; 6. Principes d'anatomie et de physiologie appliqués à l'étude du mouvement ; 7. Exposé général du plan de la leçon modèle, sa composition, sa gradation, ses différences, suivant l'âge des élèves ; 8. Exposé des exercices facilitant la préparation des jeunes gens en vue des examens physiques des recrues ; 9. Exposé général sur les différentes méthodes d'enseignement.

Les inscriptions seront reçues, jusqu'au 10 septembre, par M. E. Hartmann, Closelet 17, Lausanne.

JURA BERNOIS. — Commission des moyens d'enseignement. — La commission des moyens d'enseignement a eu, le mercredi 28 août, une séance à l'hôtel Terminus de Délémont, sous la présidence de M. le Directeur Duvoisin. Tous les membres sauf un étaient présents.

La commission a décidé la réimpression des Manuels Selve, pour la 2^{me}, la 3^{me}, et la 4^{me} année scolaire, ainsi que de la deuxième édition des *Scènes et récits bibliques*.

La commission adressera une circulaire aux synodes et aux conférences libres en vue d'étudier les améliorations ou les changements qu'il y aurait à apporter aux manuels actuellement en usage dans nos écoles. La commission proposera d'examiner en premier lieu les manuels de calcul et de lecture.

La Direction de l'instruction publique soumet à l'examen *Le Livre des petits*, employé dans les écoles enfantines neuchâteloises. Ce manuel ferait double emploi avec *Mon joli petit livre*. Il n'est pas édité d'ailleurs par la librairie de l'Etat qui, dans notre canton, se réserve l'édition des manuels scolaires. Ce livre, bien fait d'ailleurs, ne peut donc entrer dans nos écoles, comme moyen d'enseignement obligatoire.

La commission décide de recommander la publication d'une nouvelle édition des registres d'école.

H. GOBAT.

Exposé de la situation financière du corps enseignant primaire bernois, par Hans Murset.

PENSION DE RETRAITE. Dès le 1^{er} janvier 1904 fonctionne une nouvelle caisse de retraite, basée sur le principe de l'assurance obligatoire avec participation financière de l'instituteur. Les principales dispositions sont :

1. L'instituteur peut demander sa mise à la retraite quand il est prouvé que ses forces physiques et intellectuelles ne sont plus suffisantes pour la tenue de la classe.

2. Tout membre du corps enseignant est assuré le jour de son entrée dans la caisse, pour le 30 % de son traitement. Cette somme s'augmente chaque année du 1 % jusqu'au 60 %. Le traitement le plus bas qui puisse être assuré est fr. 1800 ; le plus haut est fr. 3000.

3. La veuve a droit à la $\frac{1}{2}$ de la pension dont jouirait son mari et chacun des enfants de moins de 18 ans, à $\frac{1}{10}$. La pension n'est pas payée pour plus de 5 enfants.

4. Les parents qui étaient à la charge du défunt peuvent être mis au bénéfice de sa pension.

Cette pension de retraite est une lourde charge pour le corps enseignant. Il doit verser comme entrée le 5 % de son traitement, payer une cotisation annuelle du 5 % du même traitement (institutrices le 3 %), verser à la caisse, la 1^{re} année, la moitié de toute augmentation de traitement, pour 6 mois.

Ces dispositions ont soulevé bien des récriminations (voir *Educateur* du 27 juillet 1907). Si l'on compte que l'impôt, tant cantonal que communal, prend à l'instituteur du 5 au 7 % de son traitement, on comprend que nos collègues bernois trouvent que les impôts et contributions font une grosse brèche à leurs revenus.

Le remplacement en cas de maladie peut être considéré comme faisant partie du traitement. L'instituteur paye $\frac{1}{3}$ des frais, l'Etat et les communes le reste, ce qui fait environ fr. 10 par membre du corps enseignant.

Au nombre des ressources des instituteurs, il y a encore lieu d'ajouter : pour certains d'entre eux : les écoles primaires supérieures, les écoles dites de travail et les écoles complémentaires.

Le total des revenus officiels du corps enseignant est donc formé des allocations suivantes :

1. Traitement payé par les communes. 2. Prestations en nature. 3. Augmentations pour années de service payées par les communes. 4. Gratifications. 5. Ecole complémentaire. 6. Ecole de travail. 7. Subvention de l'Etat.

Si l'on additionne toutes les dépenses faites par l'Etat et les communes pour les chefs ci-dessus, et qu'on divise cette somme par les 2373 membres du corps enseignant, on trouve comme traitement moyen (pour toutes choses) pour tout le canton la somme de fr. 1875. Mais le 62 % des instituteurs ont un traitement inférieur à fr. 1200 *tout compris*. De tels chiffres se passent de commentaires.

Il résulte de tout cela que l'instituteur bernois est dans une position sociale inférieure et la conséquence de cette situation financière difficile se traduit par une pénurie d'instituteurs. Il y a très peu de demandes d'admission aux écoles normales, et encore, écrit-on à ce sujet, « si les jeunes gens savent gagner leur pain d'une autre manière, la plupart ne deviennent pas instituteurs ». L'auteur croit que si l'Etat ne prenait pas à sa charge la plus grosse part des frais de leur formation, il n'y aurait plus d'instituteurs.

Tous ces faits ont engagé la société des instituteurs à présenter aux autorités une demande d'augmentation de traitement. Cette augmentation consisterait à porter la subvention de l'Etat de fr. 800 à 1200 pour les instituteurs et de fr. 500 à 900 pour les institutrices.

Le traitement minimum légal serait ainsi (traitement de la commune compté à fr. 600) :

	<i>Au début.</i>	<i>Après 5 ans.</i>	<i>Après 10 ans.</i>
Instituteurs	1400	1600	1800
Institutrices	1100	1300	1500

Le traitement moyen deviendrait alors fr. 2225, ce qui serait encore très modeste, puisque *tout* est compris dans cette somme : prestations en nature, traitement pour l'école complémentaire, l'école de travail, etc.

Outre l'augmentation de la subvention cantonale, on devrait faire en sorte que toutes les communes payent un traitement de fr. 700. Une augmentation spéciale devrait être accordée pour les classes à 3 degrés et les classes des communes isolées, comme c'est le cas à Genève et à Zurich (plus on est éloigné du chef-lieu, plus on est payé). Ce sont justement les classes à trois degrés qui sont les plus pénibles, qui ont besoin d'avoir un maître plus capable, et qui sont les moins rétribuées.

L'augmentation proposée est la suivante : fr. 100 après 5 ans ; fr. 200 après 10 ans ; fr. 300 après 15 ans. Cette augmentation-là serait un acte de justice.

Ces dépenses extraordinaires (augmentation du traitement payé par les communes, augmentation pour les classes à trois degrés et les classes des communes isolées) seraient couvertes par une *augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire*. Vu la prospérité des finances fédérales, il serait temps de réclamer cette augmentation.

Donc, pour la principale augmentation, mettre l'Etat à contribution ; pour la seconde faire appel aux communes avec l'aide de la Confédération. La première

augmentation pourrait avoir lieu immédiatement. La seconde (augmentation du traitement payé par la commune, allocation d'une augmentation spéciale pour les classes à 3 degrés et classes éloignées) après l'augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire. Et alors, conclut l'auteur, Berne pourrait figurer à son honneur parmi les autres cantons, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les fr. 830 000 que l'Etat aurait à dépenser de ce chef ne doivent pas être une pierre d'achoppement, puisque les comptes de 1906 ont bouclé avec un boni imprévu de fr. 600 000 provenant en bonne partie de l'augmentation du produit de l'impôt, et que cette augmentation serait bien plus forte si tous les contribuables étaient taxés aussi exactement que les instituteurs.

Après avoir montré que partout le corps enseignant s'efforce d'obtenir un traitement semblable à celui des fonctionnaires n'ayant pas fait des études supérieures pour remplir leur emploi, que dans les autres cantons, comme à l'étranger, le corps enseignant est mieux rétribué que dans le canton de Berne, l'auteur rappelle que les divers fonctionnaires et employés de l'Etat ont tous eu leur traitement augmenté, et il estime que c'est maintenant au tour du corps enseignant primaire de voir sa position financière améliorée. Il termine en espérant que le peuple et les autorités voudront bien faire droit aux justes revendications de la société des instituteurs.

Nos meilleurs vœux pour que les légitimes réclamations de nos collègues bernois soient couronnées de succès!

J. ROCHAT.¹

BIBLIOGRAPHIE

Le livre des petits, par M^{lles} J. Coulin et M. Borle. Delachaux et Niestlé, éditeurs, Neuchâtel. — I. Livret du maître, partie explicative. II. et III. Livrets de lecture, destinés aux élèves.

On a fait aux livrets Régimbeau quelques critiques qui ont paru suffisantes aux auteurs de ce nouveau manuel pour en motiver le remaniement dans le sens d'une simplification.

Ces nouveaux livrets de lecture contiennent en effet des modifications de forme qui nous paraissent très judicieuses, et trahissent des personnes expérimentées dans l'art d'enseigner aux petits. — Les termes inaccessibles à l'intelligence enfantine sont évités, les exemples rendus plus simples. Les historiettes ont été changées et choisies dans un milieu tout à fait familier à l'enfant, de telle sorte qu'on peut dire que ces petits manuels sont mieux adaptés à l'école enfantine que les précédents. Aussi pouvons-nous les recommander sans hésiter à l'attention des institutrices de l'école élémentaire et des mères de famille.

En vue d'une prochaine édition, nous conseillerons à M^{lles} Coulin et Borle, de suivre de plus près la leçon (page 55) de Régimbeau relative à Il mouillé qui nous paraît plus juste et plus logique. D'autre part, il y aurait lieu de réparer une omission regrettable pour un livre d'enfant, en illustrant les récits de vignettes simples, mais expressives.

H.

¹ La brochure de M. Murset (traduction française de Th. Möckli), est en vente à la librairie Francke et C^{ie}, à Berne, au prix de 1 franc. Le produit de la vente est destiné à la Caisse des Orphelins de la Société suisse des instituteurs.

L. Harcourt. Deutsches Lesebuch für Ausländer, Marbourg, librairie Elwert.

Ce choix de lectures allemandes se propose un but original : tout en ordonnant les morceaux selon leur difficulté, il vise à donner aux élèves un tableau animé de la patrie et de la nation allemande. Une série d'exercices grammaticaux en rapport avec les textes et qui doit rendre de grands services, termine le volume.

Le plan de cet ouvrage est, en somme, analogue à celui du livre de MM. Hübscher et Hoinville en usage dans nos établissements secondaires ; la note chauvine y est seulement plus accentuée, au détriment, parfois de la note littéraire. Cette réserve faite, il faut louer sans réticences le choix de la plupart des morceaux, à la fois courts, expressifs et très souvent nouveaux. E. B.

A lire : *Delvaille. La vie sociale et l'Education.* — (Alcan, Paris, 3,75).

Reçu : *Causeries pédagogiques*, par E. D. D. Y.

— *La Grande Didactique de Comenius.* — Nivelles, Imprimerie de la gymnastique scolaire. 50 centimes.

Analyse du chef-d'œuvre du pédagogue slave. Il y a quelques erreurs à relever. On y parle, entre autres, de vœu émis par les instituteurs du canton de Montreux en Suisse !

— *Biblioteca pedagogica.* — Giacomo Tauro.

Pestalozzi. Roma, 1907. — *Rivista* : « *I Diritti della Scuola* ».

Excellente monographie de l'éducateur suisse, N° 3 de la collection qui forme le pendant de celle dite des « Grands éducateurs » en France.

Reçu : *Rapport de la Commission scolaire de la Chaux-de-Fonds* sur l'exercice 1906-07.

» *Mitteilungen über Jugendschriften* von der Jugendschriften-Kommission des Schweiz. Lehrervereins. Trentième fascicule.

PENSÉES DE L'ÉDUCATEUR

Etre occupé, c'est être heureux.

La faim regarde à la porte de l'homme laborieux, mais elle n'ose pas y entrer.

FRANKLIN.

Le monde appartient à l'énergie.

DE TOCQUEVILLE.

Le plus riche des hommes, c'est l'économe, le plus pauvre c'est l'avare.

CHAMFORT.

La tolérance mutuelle est l'unique remède aux erreurs qui pervertissent l'esprit des hommes d'un bout de l'univers à l'autre.

VOLTAIRE.

Nous ne demandons qu'une chose, et qui est de droit : le respect des convictions contraires. On ne croit pas ce qu'on veut, on croit ce qu'on peut, et nul n'est responsable que du soin qu'il a pris de chercher la vérité.

BERSOT.

La vérité peut attendre ; elle restera toujours jeune, et elle est sûre d'être un jour reconnue.

GUYAU.

Nous connaissons la vérité non seulement par la raison, mais encore par le cœur.

PASCAL.

PARTIE PRATIQUE

Réponses à nos « questions utiles ».

Dans le n° 25, page 393 du journal, nous posions à nos lecteurs deux questions qui nous ont procuré six réponses seulement. Nous sommes d'autant plus reconnaissant à nos correspondants bénévoles et nous mettons un empressement d'autant plus vif à publier presque intégralement leurs intéressantes réponses.

Quelle est l'œuvre morale ou religieuse dont la lecture a produit sur vous l'impression la plus profonde et la plus heureuse ?

Assurément il y en a eu plusieurs, et je ne saurais dire laquelle a la prédominance sur les autres.

Le Chemin d'Espérance de notre cher Warnery s'adresse aux cœurs travaillés par le problème de la destinée. En des pages très belles, l'auteur cherche à sauver de la détresse et à rendre à l'espérance ceux qui, dans la nuit du doute, se demandent avec angoisse quel est le sens de la vie et le but de l'effort de l'homme. Il leur fait entrevoir une lueur d'aube, gage de la lumière véritable.

J'ai lu aussi avec beaucoup de joie *l'Esquisse d'une philosophie de la religion*, d'Auguste Sabatier ;

les ouvrages de Wagner ;

la belle page *Solitude* et *Sommets* de Gaston Frommel ;

l'Education de la volonté, de J. Payot ; certains chapitres de son *Cours de Morale*, entre autres ceux qui ont pour titre *Choisis ! Conscience morale, Coup d'œil d'ensemble* ;

le livre admirable de Fallot : *l'Action bonne* ;

Aux Croyants et aux Athées, de Wilfred Monod,

Ce dernier ouvrage est comme la traduction de la pensée intime de plusieurs, à notre époque, un effort courageux pour mettre d'accord la raison et la foi, le cœur et la foi, une réponse à la troublante question : la souffrance est-elle voulue du Dieu d'amour ?

L'auteur s'adresse en particulier aux intellectuels, à ceux qui, dans la droiture de leur cœur, ne peuvent admettre ce que leur raison repousse.

Il comprend et partage les nobles aspirations de la présente génération et voit, dans nos temps troublés, l'humanité en travail de croissance et sortant de cette crise plus belle et plus heureuse.

Cette parole de franchise, de courage et de foi sera bonne à toute âme sincère qui cherche humblement la vérité. M.

A la première question, je réponds : *Les Provinciales de Pascal*.

A la deuxième : *La Vie et les œuvres de Pestalozzi*, par Roger de Guimps.

Les œuvres de Th. Gauthier, d'Edmond About et d'Anatole France ; — *Gil Blas* de Lesage.

Ces lectures sont à recommander à tous les adultes.

J. B.

P. S. — Ne pourrait-on pas fonder chez nous une société analogue à celle qui existe à Bâle : *Verein für Verbreitung guter Schriften* ?

1. L'ouvrage littéraire et moral aussi qui fit sur moi l'impression la plus profonde est sans contredit ce chef-d'œuvre inimité et inimitable, perle précieuse des lettres françaises : « *Les Misérables* », de Victor Hugo.

Cet ouvrage contient l'exemple du dévouement le plus parfait, de l'abnégation la plus sublime dont l'être humain puisse être capable.

A recommander aux lecteurs de vingt ans, pour élever leur âme, agrandir leur cœur, tuer leur moi égoïste, donner à leur esprit une envolée vers la bonté exquise, vers le pardon, vers le sacrifice héroïque.

2. J'aime à relire l'œuvre entière de Victor Hugo. Chacun de ses héros est si grand qu'il me paraît devoir nous élever, nous si petits, vers les hauteurs éternelles de tout ce qui est bien. Leur exemple peut nous inspirer le désir des œuvres immortelles, des courages surhumains, et par conséquent nous rendre meilleurs et moins mesquins que nous le sommes quelquefois. C. A. A.

Ire question. — L'œuvre morale et religieuse en même temps, qui produit sur tous l'impression la plus profonde et la plus heureuse, telle est mon opinion, est certainement la Bible; et ce n'est pas sans un plaisir indéfinissable, mêlé d'un profond respect que je la feuillette et la médite. C'est l'œuvre qui m'est la plus chère sous ce rapport-là.

Sans être le livre de prédilection d'une classe spéciale de personnes, elle a son utilité pour chacun; on peut l'ouvrir à tout instant de la vie: dans un moment de joie, elle nous rappellera qu'il y a des déshérités dans ce monde, et qu'un bonheur futur, bien supérieur, nous est réservé; elle nous fera entrevoir un Dieu consolateur qui sait punir, mais aussi récompenser.

II^{me} question. — Tous nos auteurs romands sont mes favoris; si je ne trouve pas le même plaisir à lire les auteurs étrangers, c'est qu'ils n'ont pas le même langage: ils ne peuvent égaler Rambert, ou Juste Olivier, ou Ceresole, ou d'autres romands encore, dans la description des beautés de notre patrie; ils ont, nos auteurs, nos expressions, nos mœurs, nos coutumes; nous les comprenons donc mieux et savons mieux les apprécier aussi. C'est du vaudois que leur langage, me disait en ricanant une personne qui préfère les auteurs français; c'est du vaudois, oui, et tant mieux; sommes-nous autre chose que des Vaudois?

Je veux bien convenir qu'il faut lire, et même méditer les auteurs étrangers, surtout les français; notre langage le demande; mais les préférer, non, car lesquels d'entre eux sauraient mieux que nos bons auteurs romands faire vibrer notre patriotisme, se mettre à notre portée, et nous comprendre?

C'est à tous les Vaudois, et aux instituteurs plus particulièrement, que je crois devoir recommander nos auteurs romands. D.

Je ne serais point étonné si plusieurs éprouvaient à répondre quelque difficulté. Une réponse immédiate surtout serait malaisée. Il faut avoir longuement réfléchi. Il faut avoir emporté cette préoccupation avec soi pendant des jours et des semaines; il faut y avoir pensé en promenade, au jardin, à la montagne, en sciant du bois, ou dans tel autre de ces travaux physiques qui n'excluent pas la méditation.

Souvent c'est presque inconsciemment que les influences s'exercent. Et pour tous, si peu que nous lisions, le nombre des lectures ne laisse pas que d'être considérable, formidable parfois. Il n'est donc pas toujours très simple d'aller d'une main sûre prendre une œuvre dans le fouillis du passé et de dire: Voici! Car il est des livres de grande valeur littéraire, artistique ou scientifique, qui n'ont qu'une faible action sur notre vie morale ou qui n'en ont aucune.

Et cependant, pour ce qui me concerne, même à brûle-pourpoint, je crois bien que j'aurais pu répondre sur le champ. Oui, il est un livre qui, dans la formation de mon être intérieur, occupe la première place sans conteste, sans hésitation possible. Cette œuvre, que l'on ne me paraît pas priser autant qu'elle le mérite et dont il ne me semble pas qu'on apprécie l'auteur à sa valeur juste, qui est très haute, c'est l'*Education de la Volonté*, de M. Jules Payot.

J'avais dix-huit ans lorsqu'un de mes professeurs me prêta cet ouvrage.

Jamais livre n'agit sur moi avec autant de vigueur bienfaisante. Les forces diverses, ondoyantes, anarchiques, qui se partageaient mon être moral, recevaient enfin une orientation. Comme il suffit du *cohéreur* de Branly pour révéler instantanément les ondes électriques qui traversent l'éther, l'*Education de la Volonté* me révéla à moi-même ; je devins une personnalité consciente. Ce fut comme une semence déposée en mon âme, une graine qui allait lentement germer, grandir, en s'assimilant, en organisant les énergies — jusqu'alors éparses — de ma conscience morale. Ou, si vous me permettez une image encore, de même que les molécules disséminées dans une solution saturée viennent peu à peu se grouper autour d'un noyau cristallin, de même aussi, mes tendances morales, jusque là chaotiques, amorphes, latentes, sans unité, sans cohésion, allaient désormais s'organiser, former un tout homogène, ordonné, agissant, réfléchi.

L'originalité et le grand mérite de M. Jules Payot, c'est d'avoir mis au centre de notre vie intérieure, au centre de toutes nos activités, *la volonté*. Et si aucun de ses livres ne porte ce titre, c'est bien pourtant une *philosophie de la volonté* qu'il a écrite.

Ce qui m'a conquis tout de suite dans l'*Education de la Volonté*, c'est la précision, la rigueur scrupuleuse, l'allure toute scientifique de la méthode. En tout et partout et toujours, on se sent là sur un terrain absolument solide. Et ne croyez pas que l'œuvre soit aride et sèche, accessible seulement à quiconque serait tout raison, en qui toute émotion, tout sentiment seraient morts, et à qui s'appliquerait à la lettre ce vers de Guyau :

Son cerveau seul aux bruits confus du monde vibre ! ¹.

Certes non ! Le volume abonde en pages émouvantes, passionnantes, qui entraînent et qui enthousiasment. Mais même ces pages-là ne sont jamais « en l'air » ; elles ont toujours une base strictement exacte. Volontiers je répèterais de l'*Education de la Volonté*, ce que M. Samuel Cornut disait du roman *Vérité* de Zola : « Ah ! le brave homme que ce livre ! » ².

Je l'ai gardé sur le chantier pendant trois ans ; trois ans il a été mon livre de chevet. J'en ai tiré sept cahiers de notes et j'en sais bien des pages par cœur.

Mais si l'on s'en tenait à une œuvre unique, ne risquerait-on pas de donner une réponse singulièrement incomplète et par trop absolue ? C'est pourquoi je me demande parfois s'il n'aurait pas fallu peut-être remplacer, dans la question, le mot *œuvre* par le mot *homme* ? Car il est rare qu'un penseur nous offre dans un seul ouvrage et, pour ainsi parler, d'un seul coup, tout le trésor de son âme et de sa pensée. Les idées capitales, qui brillent comme des étoiles de première grandeur au ciel de son œuvre, ne se révèlent à lui que successivement. De livre

¹ *Vers d'un philosophe*, p. 3, *Servus Apollo*.

² *Semaine littéraire* du 21 mars 1903.

en livre, sa pensée évolue, et c'est l'œuvre entière qu'il faut embrasser. C'est le cas de M. Jules Payot. *L'Education de la Volonté* est au centre même de tous ses écrits. Il est cependant deux idées morales primordiales que ce volume laisse dans l'ombre, ou n'exprime que faiblement. Et rien n'est intéressant comme de voir l'auteur avancer, s'élever, élargir et enrichir sa pensée à chaque livre nouveau.

C'est ainsi que l'idée de *solidarité*, sur laquelle on peut faire reposer toute la morale, est restée presque étrangère à *L'Education de la Volonté*. Elle est exprimée dans toute sa force et dans toute sa beauté par *L'Education de la Démocratie*, un opuscule extrêmement remarquable qui suivit de quelques années *L'Education de la Volonté*. Quant à l'idée d'*évolution* — cet autre pôle de la morale indépendante — elle n'est vraiment développée à fond et avec toutes ses conséquences, que dans cet admirable *Cours de Morale*, paru en 1904 seulement.

Ce sont ces trois ouvrages — et un instituteur ne devrait pas manquer d'y joindre *Aux instituteurs et aux institutrices*, lequel a été et demeure un de mes livres les plus chers — qui ont exercé sur moi l'influence la plus profonde et la plus heureuse.

Quoique votre question concerne une œuvre seulement, la plus importante, je voudrais, si vous me le permettez, en mentionner quelques autres encore, dont l'action forte doit m'avoir été précieuse et salutaire.

Un livre qui doit nécessairement tenir une certaine place dans la genèse de la conscience morale de tous ceux qui ont été nourris dans les croyances chrétiennes, et particulièrement dans le protestantisme, c'est *la Bible*. Tous, nous lui devons quelque chose ; tous, même ceux qui, comme moi, ont cessé d'y voir une révélation divine, et la considèrent au même titre que les autres livres sacrés de l'antiquité.

Jusqu'à treize ou quatorze ans, ce sont les livres d'aventures qui m'ont le plus captivé. Fenimore Cooper, Gabriel Ferry, Louis Boussenard, Lucien Biart, Jules Verne, étaient alors presque mes seuls auteurs. L'action de tels écrits est-elle toujours bienfaisante ? J'ai entendu soutenir le contraire ; pourtant, à condition qu'elle soit tempérée par la raison, contrebalancée par la réalité, je persiste à la croire bonne, propre à enseigner l'amour du grand air et de la grande nature, des courses en pleine campagne, même pénibles ou difficiles, une certaine endurance, un certain courage, un certain mépris du confort et de l'existence douillette, un certain « diable au corps » qui, vers la quinzième année, ne peuvent qu'être éminemment profitables.

Pendant mes deux ou trois dernières années d'école primaire, mon idéal se transforma quelque peu. Ce furent désormais Rambert, avec les *Alpes suisses* ; Javelle, avec les *Souvenirs d'un alpiniste* ; Tyndall, avec *Dans les montagnes*, qui régnèrent sans partage sur mon âme. Je fus pris, charmé, enthousiasmé, « élevé », Je les lisais et les relisais. Et, au fond, c'était la même influence qui se poursuivait, mais épurée, moins enfantine, plus près de la réalité, plus morale et plus haute.

Il ne faudrait pas que j'oublie les beaux et nobles ouvrages du pasteur Charles Wagner : *Jeunesse*, *Vaillance*, *La vie simple*, *Auprès du foyer*. De seize à vingt-deux ans, je les ai beaucoup lus, beaucoup médités, et, encore que je ne

partage pas toutes les idées de leur auteur, je sens très bien que je lui dois une vive reconnaissance.

Connaissez-vous la *Volonté de vivre*, de M. Victor Charbonnel ? C'est un livre plein de défauts. L'auteur, encore mal dégagé de l'Eglise romaine, se débat au milieu d'une inextricable confusion dogmatique, avance ici, retarde là, flotte en plein vague et en pleine mysticité, subit outrageusement l'influence de Maeterlinck et de Carlyle, d'Amiel et de Tolstoï, sans parler d'Emerson et des autres... Les contradictions ne lui coûtent rien ; sa morale est trop individualiste, trop « monacale » ; son style manque de netteté et de précision ; et pourtant la *Volonté de vivre* est un des volumes les plus « suggestifs » que j'aie lus. Il y a là des pages magnifiques, vibrantes d'émotion et de poésie, toutes pétries d'idéal. Et je serais injuste si je ne confessais pas que ce livre m'a été souvent un délicieux viatique.

Qui dira jamais le mystère des influences morales ? Elle est bien vraie, cette remarque de George Eliot : « Les écrivains qui ont exercé sur moi la plus profonde influence ne deviennent pas pour cela mes oracles. Il peut arriver que je ne partage pas une seule de leurs opinions et que je désire donner à ma vie une direction absolument différente de celle qu'ils ont suivie »¹.

Un homme qui a eu sur moi une action indéniable, quoique ses idées et ses conceptions théologiques fussent souvent à l'antipode des miennes, c'est Gaston Frommel. Notez que je ne l'ai pas connu, que je ne l'ai jamais rencontré, que j'ai lu de lui tout au plus cinquante pages, et, sur lui, la moitié à peine ! D'où vient donc cette influence, que je sens malgré tout profonde et bénie ? C'est qu'il suffit de peu de chose — quelques lignes, une photographie, moins encore — pour révéler une âme supérieure et pour l'imposer à notre conscience.

Enfin, si je remonte seulement à six mois en arrière, la dernière œuvre qui m'a apporté la « nourriture spirituelle » la plus vivifiante, ce sont les *Causeries pédagogiques* de M. William James et tout spécialement le chapitre intitulé *Les lois de l'habitude*.

J'aurais tort de ne pas ajouter, en terminant, la très belle conférence de M. le Dr Auguste Forel, publiée en brochure en 1902, *Morale hypothétique et morale humaine, théorique et pratique*, surtout les conclusions pratiques. M. Forel est, aussi lui, un de ces « semeurs », un de ces « apôtres », près desquels on se sent devenir meilleur, rien qu'à les regarder vivre.

Qui niera qu'un simple article de journal ait parfois plus de valeur morale, renferme plus de substance et nous soit plus utile qu'un volume entier ? Il y a des *articles de chevet* comme il y a des livres de chevet. De tels articles sont des forces. D'après le mot très juste de Mme Pierre de Coulevain², ce sont des *accumulateurs*. De tels accumulateurs d'énergie, de volonté, de vie supérieure, de « sainteté », doivent être toujours précieusement conservés.

A quelle classe de personnes la recommanderiez-vous ?

L'*Education de la volonté* ? Je ne vois guère que deux catégories d'individus à qui ce livre soit inutile : ce sont les mystiques purs et les purs orthodoxes.

¹ Extrait d'une lettre datée de février 1849. Cité par Edmond Scherer, *Etudes sur la littérature contemporaine*, VIII, p. 194.

² Sur la branche, p. 218.

Pour les premiers, le mobile des actes est tout entier dans l'émotion, dans le sentiment, dans le jeu complexe et encore mal défini des « états affectifs ». Ils se mettent eux-mêmes en dehors de la méthode scientifique, en dehors de la critique et de la raison. Ils n'ont que faire de l'*Education de la volonté*, qui est justement l'application des données de la science à la maîtrise de soi.

Quant aux orthodoxes purs, le bien, pour eux, ne saurait évidemment être que dans la mise en pratique des préceptes des Ecritures. Vous me direz peut-être que ces préceptes ne sont pas toujours limpides et qu'à les réaliser tous on peut éprouver quelque hésitation... Laissez donc, ce ne sont point là nos affaires, et vraiment nous aurions mauvaise grâce à vouloir donner des conseils à des gens qui n'en ont cure, à des gens si bien informés et si pénétrés de leur infailibilité...

Mais à tous les autres, à tous ceux qui veulent fonder leur vie morale sur une base ferme, et à qui les dogmes religieux, intangibles et immuables, ne suffisent plus, l'*Education de la volonté* peut être utile et le sera.

2. Quels ouvrages *littéraires* ou *scientifiques* aimez-vous à relire ou à consulter ?

Ici, pour ne point allonger davantage ce manuscrit déjà démesuré, je m'en tiendrai à une simple liste. Il y aurait encore beaucoup à dire sans doute : on pourrait s'arrêter à chaque ouvrage, indiquer le pourquoi des préférences, distinguer entre le mérite d'art et le mérite de fond, etc., etc...

Hélas ! que de chefs-d'œuvre, que d'études magistrales vous voudriez lire que vous ne lisez pas parce que le temps vous manque et vous manque souvent parce que vous le gaspillez à des livres secondaires, quand encore ils ne sont pas décidément inférieurs ! Qui dira jamais les heures gâchées à la lecture détaillée des journaux ?

Tenez, laissez-moi vous signaler un article hors pair, un de ces articles de chevet qui valent des volumes, un de ces accumulateurs dont nous parlions plus haut : Lisez dans la *Semaine littéraire* du 25 août 1906, *Les beaux livres*, de M. William Ritter, et dites-moi si, après cela, vous pouvez encore perdre votre temps à la lecture « des écrivains d'à peu près » ! Mais songeant à la brièveté de la vie, et comme dit Maupassant ¹ « à ce glissement de l'heure, à cette course imperceptible, affolante quand on y pense, à ce défilé infini de petites secondes pressées qui grignotent le corps de la vie des hommes », vous rechercherez désormais les œuvres vraiment fortes, ces « îlots de certitude », ces « rocs de science inébranlable », et « les beaux livres, les vrais beaux livres, ceux de fonds, épuisant leur sujet, et de forme étroitement adéquate à ce sujet » ².

(A suivre.)

Le rang à l'école.

Permettez-moi de vous communiquer sur la question du rang à l'école, l'opinion du fondateur de « l'Etablissement d'éducation de Vernier » François Naville :

Pas d'émulation reposant sur la comparaison avec autrui. Rien d'injuste et de pernicieux pour le caractère de l'enfant comme d'opposer sans cesse son travail à

¹ Fort comme la mort.

² William Ritter, article cité.

celui de ses camarades. Injuste, car la nature a créé les hommes inégaux en intelligence, en raison, en mémoire, en développement; pernicieux, car l'enfant apprend à voir en ses condisciples des rivaux qu'il faut devancer, dont les succès l'irritent et dont les revers le réjouissent. On pourrait croire que c'est peu de chose. L'habitude prise laisse une tache sur la vie entière et développe les instincts de rivalité et compétition au détriment de l'affection mutuelle, de la tendance à aider autrui et à lui donner son temps, ses conseils et ses lumières.

Au contraire, si les notes données par le maître attirent son attention sur ses progrès ou ses déficits, si son travail présent est comparé à son travail passé, il puisera un encouragement dans la constatation de son évolution personnelle et aura à cœur de voir figurer ses progrès par une ligne sans cesse ascendante. (*Semaine littéraire* du 1^{er} juin 1907. Une école nouvelle en 1820). M. M.

COMPTABILITÉ

Compte d'un vigneron en 1906.

Le vigneron Henri Dépraz cultive pour M. Weber, propriétaire à Aubonne 185 ares 13 ca. de vigne, aux conditions suivantes :

M. Weber paye à son vigneron :

Pour culture, 50 cent. par perche de 9 m².

Pour la paille de lève, 2 cent. par perche de 9 m².

Pour les provignures, 5 cent. par pointe.

Pour les minages, 1 fr. 40 par perche de 9 m².

Pour les plantations nouvelles, 3 cent. par barbue.

Pour le premier sulfatage et les soufrages, 3 fr. par pose de 45 ares.

Pour les sulfatages subséquents, 5 fr. par pose de 45 ares.

Pour le charroi de la vendange, 30 cent. par hectolitre de moût et comme part à la récolte le $\frac{1}{5}$ du moût encavé, compté au vigneron à $\frac{2}{3}$ de centime par litre au-dessous du prix de vente de la cave.

Pour les travaux à la journée, 3 fr. 50 par jour.

Le vigneron rembourse au propriétaire la $\frac{1}{2}$ du coût des échelas neufs achetés pendant l'année et le $\frac{1}{5}$ du coût de l'assurance contre la grêle.

En 1906, le vigneron Dépraz a fait :

242 pointes de provignures,

4 sulfatages,

2 soufrages,

2 a. 07 ca. de minage dans lequel il a planté 325 ceps américains greffés; de plus, il a fait un drainage qui lui a pris 10 $\frac{1}{2}$ journées.

Il a récolté 15 300 litres de vin qui a été vendu 43 cent. le litre.

Le vigneron a employé 3000 échelas neufs coûtant 35 fr. le 1000, et l'assurance-grêle de la vigne cultivée par Weber a coûté au propriétaire 99 fr. 75.

Le vigneron a reçu pendant le courant de l'année les avances suivantes : le 2 mars, 300 fr.; — le 26 avril, 150 fr. à compte, et la valeur des provignures; — le 29 juin 250 fr.; — le 28 septembre 250 fr.

Le 27 novembre, le vigneron Weber règle compte avec son propriétaire. Quelle somme lui redoit ce dernier ?

H. P.

1906

Henri Dépraz, vigneron, son compte pour la culture de la vigne de M. Weber en 1906.

DOIT

AVOIR

1906				
Mars 2	Mon paiement. Avance du 1 ^{er} mars	300 —	Culture de 185 ^a 13 (2057 perches) à 50 c.	1028 50
Avril 26	» » de Pâques	150 —	Paille de lève » à 2 c.	41 15
Juin 29	» » Pour provignures	12 10	242 pointes provignures à 5 c.	12 10
Sept. 28	» » Avance du 25 juin	250 —	1 sulfatage et 2 soufrages à 3 f. par 45 ares	37 —
	» » des vendanges	250 —	3 sulfatages à 5 f. par 45 ares	61 70
	1/3 de 3000 échelas à f. 35	52 50	Transport de la vendange : 15 300 l. à 30 c. par hectol.	45 90
	part aux frais de l'assurance-grêle, 1/5 de 99 f. 75	19 95	Récolte : 15 300 l. 1/5 = 3060 l. à 42 1/3 c.	1295 40
Nov. 27	Mon paiement pour solde	4565 90	Minage en Curzille, 2a07 = 23 perches à 1 f. 40	32 20
			Plantation de 325 barbes à 3 c.	9 75
			10 1/2 journées pour drainage à 3 f. 50	36 75
	Sommes égales	2600 45	Sommes égales	2600 45

Ainsi réglé sauf erreur ou omission.

Aubonne, 27 novembre 1906.

Signe : H. DÉPRAZ.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

1^{er} SERVICE

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-même leurs certificats aux autorités locales.

PLACES AU CONCOURS

INSTITUTEURS : Allaman : fr. 1600 plus logement, indemnité pour jardin et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 10 sept. — **Vuarrens :** fr. 1600 plus logement, jardin, plantage et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 10 sept. — **Morges :** (classe spéciale pour élèves retardés) fr. 1400 pour toutes choses, plus augmentation annuelle de fr. 10 pendant 15 ans ; 13 sept. — **Morges :** fr. 2100 pour toute choses, plus augmentation annuelle de fr. 10 pendant 15 ans ; 13 sept. — **Seigneux :** fr. 1600 et autres avantages légaux ; 13 sept.

INSTITUTRICES : Lausanne (2 postes) : fr. 1700 à 2300 suivant années de services dans le canton, pour toutes choses. Les titulaires seront tenues d'habiter dans le territoire de la commune de Lausanne ; 10 sept. — **Château d'Ex :** (L'Etivaz) fr. 1000 plus logement et indemnité de fr. 20 pour jardin ; 10 sept. — **Mézières :** fr. 1000, plus logement, jardin, plantage et 6 st. bois ; 10 sept. — **Chevroux :** fr. 1000 plus logement, jardin, plantage et 4 st. bois ; 13 sept. — **Burtigny :** fr. 1000 plus logement, indemnité pour jardin, 6 st. hêtre et 100 fagots à charge de chauffer la salle d'école ; 13 sept.

CLASSES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

du canton de Vaud

(SERVICE DE L'INSTRUCTION)

Les examens en obtention du diplôme spécial pour **l'enseignement primaire supérieur**, prévu par la loi du 15 mai 1906 sur l'instruction publique primaire, auront lieu **à l'école normale, les 25, 26 et 27 septembre prochain, dès 8 heures du matin.**

Les candidats doivent adresser leur demande d'inscription au département de l'instruction publique, service de l'instruction, **jusqu'au 20 septembre à 6 heures du soir.**

Cours préparatoires aux examens de recrues

L'indemnité due à MM. les instituteurs qui ont donné ces cours est payable aux recettes de district.

Gymnase Scientifique Cantonal

Baccalauréat Es-Sciences

(Session d'automne)

Cette session s'ouvrira le 19 septembre ; les candidats se feront inscrire au bureau de la direction du 2 au 14 septembre ; finance d'inscription 25 fr.

J. MAY, directeur.

VETEMENTS

SUR MESURE ET CONFECTIONNÉS



façon

ÉLÉGANTE ET SOIGNÉE

2 Coupeurs à la Maison

COSTUMES SPORT

& Costumes enfants, tous genres

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

CHEMISES BLANCHES & COULEURS

PRIX MODÉRÉS
marqués en chiffres
connus.

Escompte
habituel 3 %

10 %

aux
membres
de la
S.P.R.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

XLIII ANNÉE — Nos 37-38.

LAUSANNE — 21 septembre 1907.



L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR-ET-ECOLE-RELIGIS-)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie. LAUSANNE



Ecoles normales du canton de Vaud

Formation du personnel enseignant

pour les travaux à l'aiguille et les écoles enfantines.

Des cours spéciaux seront donnés du **1^{er} novembre 1907 au 1^{er} juillet suivant**, en vue de la préparation des jeunes filles qui désirent se vouer à cet enseignement.

Ces cours sont organisés de façon à ce que les élèves qui les suivent puissent obtenir, si elles le désirent, les deux brevets spéciaux.

Les examens d'admission auront lieu **à l'école normale, le mardi 1^{er} octobre prochain à 8 heures du matin.**

Les personnes qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur des écoles normales **avant le 24 septembre prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

1. Un acte de naissance ; et, pour les étrangères au canton, un acte d'origine ;
2. Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
3. Un certificat de vaccination ;
4. Une déclaration portant qu'elles s'engagent à desservir pendant 3 ans au moins une école d'ouvrages ou une école enfantine dans le canton, après l'obtention de leur **diplôme.**

Les aspirantes qui, en cas d'admission, désirent être mises au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Pour être admises, les aspirantes doivent être âgées de 17 ans au moins dans l'année, subir l'examen médical prévu pour l'admission à l'école normale des jeunes filles, ainsi qu'un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, **dans les limites fixées par le règlement des écoles normales.**

Ce règlement sera envoyé sur demande.

H33779L

Ecoles Normales du canton de Vaud

Les examens complémentaires

pour l'obtention du brevet de capacité en vue de l'enseignement primaire auront lieu à Lausanne les 23 et 24 septembre, à 8 heures du matin.

Les aspirants et aspirantes doivent adresser leurs demandes d'inscription au Département de l'Instruction publique (2^{me} service), jusqu'au 14 septembre, à 6 h. du soir.

H33780L

Société vaudoise des Anciens Normaliens

La réunion annuelle a été fixée au **samedi 5 octobre, à Yverdon, à l'Hôtel du Paon.** Rendez-vous pour la séance à 11 1/2 h. Banquet à 1 1/2 h. — Les sociétaires et amis de l'Association qui désirent prendre part au banquet sont priés de faire connaître leur adhésion au secrétaire-caissier, M. Henri Berney, à Renens, jusqu'au lundi 30 septembre au plus tard.

LE COMITÉ.

Man wünscht einen jungen Mann 20 Jahre alt, bei einem Lehrer in Kanton Waadt zu placieren behufs Vervollkommnung in französischer Sprache, eventuell auch Mathematik.

Gefällige Offerten an die Tit. Expedition des Blattes unter Chiffre C. W. 155.

Edition - PAYOT & C^{ie} - Edition

Vient de paraître

Vient de paraître

COURS ÉLÉMENTAIRE D'HISTOIRE GÉNÉRALE

à l'usage de l'enseignement secondaire par

PAUL MAILLEFER

Docteur ès-lettres, Professeur à l'Université de Lausanne.

PREMIER VOLUME

HISTOIRE ANCIENNE ET HISTOIRE DU MOYEN AGE

Avec une Introduction préhistorique par M. Eugène Pittard, Dr ès-sciences
Professeur à Genève.

DEUXIÈME ÉDITION ENTIÈREMENT REVUE

Ouvrage recommandé par le Département de l'Instruction publique
du canton de Vaud.

Adopté par les Départements de l'Instruction publique
des cantons de Genève et Neuchâtel.

Illustré de 93 gravures.

Caisse de Prévoyance Suisse

Société mutuelle d'Assurances sur la vie

Fondée avec coopération de Sociétés d'utilité publique

Les bénéfices reviennent en totalité aux assurés.

Capitaux assurés au 31 décembre 1906

Fr. 47 599 023.

**Avantages spéciaux aux membres de
la S. P. V.**

résultant de la convention du 2 juin 1906

S'adresser à MM. : **Pradervand**, inst. à Avenches ; **Tschumy**,
instituteur à Cour sous Lausanne ; **Rochat**, instituteur à Vallorbe ;
Walter, professeur à Cully, aux agents dans toutes les villes du canton,
ou à M. **S. Dessauges**, inspecteur, 27, avenue du Simplon, à Lausanne,
membre auxiliaire de la S.P.V.

Stations climatériques MACOLIN & EVILARD

(900 m.)

(700 m.)

Station de chemin de fer de Bienne (C. F. F.)

Gorge de la Suze. Place de fête pour sociétés et écoles.

Funiculaire Bienne-Macolin. Prix pour écoles :

Montée 20 cent. Descente 10 cent. Retour 25 cent.

Funiculaire Bienne-Evilard. Prix pour écoles :

Montée 10 cent. Descente 10 cent.

Bl. 883 Y.

Un jeune homme sérieux cherche

chambre et pension

dans jolie situation, où il pourrait apprendre la langue française. **Jean Hofstetter, Alchenstorf (Berne).**

H. c. 6527 Y.

P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en métal, depuis fr. 6; argent, fr. 15; or, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVREURIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10 % au corps enseignant.

